

Communauté de Communes Bresse et Saône
50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel**Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté**Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 35
➤ présents : 33 ➤ contre :
➤ votants : 35 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 1^{er} avril 2025**Séance du 7 avril 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 7 avril à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, également convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Saint-André-de-Bâgé, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-POLI Victoria-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Raphaël MONTERRAT.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Madame Emily UNIA a donné pouvoir à Monsieur Philippe VILARD pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux – Tarifs amarrage 2025.

Conformément à l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, article 32, et le contrat de délégation de service public, article 19, la société Scite Plaisance, représentée par Monsieur Frédéric ROUXEL, déléataire pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux, a transmis à la Communauté de Communes Bresse et Saône, aux fins d'approbation, les nouvelles grilles des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Année	Jour	Semaine	Mois	Semestre	Longueur
1004	14	65	195	790	0-4
1004	14	65	195	790	4-5
1084	15	65	195	853	5-6
1084	15	74	205	853	6-7
1319	16	74	205	899	7-8
1364	16	82	211	931	8-9
1428	17	82	224	993	9-10
1581	17	82	248	1085	10-11
1738	18	89	265	1163	11-12
1861	18	89	286	1241	12-13
1968	19	89	303	1319	13-14
2093	20	98	331	1442	14-15
2249	27	125	357	1589	15-16
2403	28	133	386	1718	16-17
2559	30	142	409	1834	17-18
2714	32	150	440	1961	18-19
2869	33	158	466	2080	19-20
3024	35	175	497	2222	20-22
3569	38	194	573	2550	22-25
4111	41	211	659	2966	25-30
4422	-	-	717	3486	>30

Ces tarifs représentent une augmentation de 2,5%.

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et notamment son article 32

Vu l'article 19 du contrat de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux – octobre 2024 à septembre 2029

Vu la proposition de grille tarifaire

Vu l'avis de la commission « finances » en date du 26 mars 2025,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs énoncés ci-dessus applicables au contrat de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,



A large, handwritten signature is written over the circular stamp, extending from the right side towards the bottom right corner of the page.